

1. Ouverture de la session

- [1] Le Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, M. Yurdi Yasmi, a souhaité la bienvenue aux participants à la 19^e session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)¹.
- [2] La CMP a observé une minute de silence à la mémoire de M. Augustin Mañe Ela Andeme (Directeur de l'organisation nationale pour la protection des végétaux de Guinée équatoriale) ainsi que des autres membres de la communauté de la CIPV qui sont décédés depuis la précédente réunion de la CMP.
- [3] Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a souligné les contributions de la communauté de la CIPV à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et des quatre améliorations visées par la FAO. Il a mis en lumière la singularité du rôle de la CMP et du secrétariat de la CIPV, qui établissent des normes internationales en matière de santé des végétaux et facilitent la mise en œuvre de la Convention et le renforcement des capacités dans ce domaine. Il a également évoqué l'importance de la santé végétale dans le contexte de l'approche «Une seule santé». Le Directeur général a exhorté les parties prenantes à investir dans la santé des végétaux, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures phytosanitaires fondées sur des données scientifiques, à renforcer la coopération régionale et internationale et à tirer parti des outils numériques et de l'innovation. Il a conclu en encourageant les participants à réaffirmer leur détermination à faire de la santé végétale une priorité mondiale.
- [4] M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO et Secrétaire par intérim de la CIPV, a salué le dévouement et l'engagement de la communauté de la CIPV. Elle a noté que l'année 2025 se situait à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et a attiré l'attention sur les normes présentées pour adoption à la 19^e session de la CMP (2025) ainsi que sur des initiatives telles que le futur Campus de la CIPV sur la santé végétale, la solution ePhyto de la CIPV et le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA). Elle a souligné le lien qui unit la santé des végétaux et la sécurité alimentaire et mis en avant la nécessité d'adopter des méthodes de travail souples, innovantes et évolutives. Elle a aussi exhorté les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le milieu scientifique à poursuivre leurs efforts collectifs visant à protéger la santé végétale.

2. Discours d'ouverture

- [5] M^{me} Emmanuelle Soubeyran, Directrice de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), a prononcé un discours d'ouverture mettant l'accent sur l'interdépendance des santés humaine, animale, végétale et environnementale. Elle a souligné combien il était important de travailler dans le cadre de l'approche «Une seule santé» et a tracé les contours de quatre domaines principaux sur lesquels l'OMSA se réjouirait de collaborer afin de bâtir un avenir plus résilient, à savoir la biodiversité, le changement climatique et la résilience des systèmes de santé, la biosécurité et la prévention des maladies, et la résistance aux antimicrobiens. La Directrice de l'OMSA a évoqué le Plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite, qui affirme que la santé des végétaux est un pilier important au service des systèmes alimentaires, de la lutte contre les maladies, de la stabilité environnementale, de la résilience économique et du bien-être social. Elle a aussi appelé l'attention sur la nécessité de dépasser les secteurs et les disciplines traditionnels et de remettre en question les perspectives conventionnelles afin de faire avancer l'innovation et de s'assurer qu'aucune expertise cruciale ne soit perdue. Notant qu'une perspective plus large permet de gérer plus efficacement les maladies et les organismes nuisibles, elle a mis en exergue la valeur de la collaboration et du dialogue constructif entre l'OMSA, la Commission du Codex Alimentarius et la CMP, en tant qu'organismes de normalisation confrontés à des défis communs. En clôture de son discours, elle s'est félicitée de l'implication accrue de la CMP au sein de l'approche «Une seule santé» et a rappelé que l'OMSA se tenait prête à coopérer sur le sujet avec la communauté de la CIPV.

¹ Liste des participants: [\[insérer le lien\]](#).

3. Adoption de l'ordre du jour

- [6] La CMP est convenue d'examiner le point 21.1 de l'ordre du jour (Rapport des ateliers régionaux de la CIPV) en même temps que le point 15 (Collaboration avec les organisations régionales pour la protection des végétaux) et d'examiner au titre du point 23 (Autres questions) les documents d'information relatifs aux interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois ainsi que la note conceptuelle sur un atelier de la CIPV consacré aux approches systémiques. L'examen du point 17 de l'ordre du jour (Séance scientifique) a été fixé au jeudi après-midi².
- [7] La CMP:
- 1) *a adopté* l'ordre du jour tel que modifié (appendice 1) et *a pris note* de la liste des documents (appendice 2).

3.1 Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne

- [8] La CMP:
- 2) *a pris note* de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses 27 États membres³.

4. Élection du rapporteur

- [9] La CMP:
- 3) *a élu* M. John Eivers (Irlande) et M^{me} Faith Ndunge (Kenya) rapporteurs.

5. Rapport du Bureau de la CMP sur la vérification des pouvoirs

- [10] Le Président de la CMP a expliqué que, en accord avec l'avis formulé par le Bureau juridique de la FAO, le Bureau de la CMP (ci-après «le Bureau») avait officiellement agi à titre de Commission de vérification des pouvoirs en en assumant le rôle, la fonction et les prérogatives et qu'il n'avait donc pas été nécessaire de créer de commission distincte à cet effet⁴. Il a indiqué que la Commission de vérification des pouvoirs avait examiné tous les pouvoirs qui avaient été reçus.
- [11] Au quatrième jour de la session, 130 pouvoirs avaient été reçus. La Commission de vérification des pouvoirs a approuvé au total les pouvoirs de 129 parties contractantes et a informé en conséquence celle dont les pouvoirs n'ont pas été approuvés.
- [12] La CMP:
- 4) *a pris note* du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui a approuvé une liste de 129 pouvoirs valides, soit suffisamment pour constituer le quorum de la majorité des membres de la CMP (93 membres).

6. Rapport du Président de la CMP

- [13] Le Président de la CMP a présenté son rapport⁵. Il a mis en avant les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et a noté la nécessité de prévoir et de déterminer l'orientation stratégique de la CMP à compter de 2030. Pour ce qui est de l'avenir, il a évoqué de possibles éléments nouveaux concernant le renforcement de l'utilité des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et a formulé des observations sur l'engagement de la CIPV dans le cadre de l'approche «Une seule santé», ainsi qu'avec le secteur privé.

² CPM 2025/INF/01.

³ CPM 2025/CRP/01.

⁴ Point 5 de l'ordre du jour de la réunion du Bureau tenue en octobre 2023; point 14.3 de l'ordre du jour de la réunion du Bureau tenue en juin 2024.

⁵ CPM 2025/04.

[14] Une partie contractante a soulevé la question de l'extension du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) à d'autres régions et la viabilité du programme à long terme. Le Président de la CMP a indiqué que le PPA avait été conçu pour servir de modèle au sein du continent africain avant une éventuelle mise en œuvre dans d'autres régions.

[15] La CMP:

5) *a pris note* du rapport du Président de la CMP.

7. Rapport du secrétariat de la CIPV

[16] La Secrétaire par intérim de la CIPV a présenté le rapport annuel 2024 du secrétariat, soulignant les activités menées dans les domaines suivants: la CMP et ses organes subsidiaires, les groupes de réflexion et les groupes directeurs de la CMP, l'établissement de normes, la mise en œuvre et le renforcement des capacités, la communication et la sensibilisation, ainsi que le PPA⁶. Elle a également mis en avant le succès de la solution ePhyto de la CIPV, et a remercié les parties contractantes qui ont versé des contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV en 2024.

[17] Une organisation a fait remarquer qu'il était important de célébrer la Journée internationale de la santé des végétaux, en mettant en lumière les nombreux succès de la CIPV.

[18] Le Président de la CMP a encouragé la soumission par écrit de suggestions concernant le thème de la Journée internationale, par l'intermédiaire du Groupe de la planification stratégique ou du Bureau de la CMP, via le secrétariat.

[19] La CMP:

6) *a pris note* du rapport établi par le secrétariat de la CIPV.

8. Rapport du Groupe de la planification stratégique

[20] Le Président du Groupe de la planification stratégique a présenté un rapport succinct sur les principaux points examinés par le Groupe de la planification stratégique lors de sa réunion d'octobre 2024⁶, à savoir: une étude de l'environnement de la CIPV visant à repérer les forces, les faiblesses, les possibilités et les défis; l'approche «Une seule santé», la résistance aux antimicrobiens et la santé des végétaux; le réexamen du format des NIMP; les progrès accomplis en ce qui concerne les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 ; les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles; les informations actualisées sur les activités du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA); et les préparatifs de la 19^e session de la CMP (2025).

Est-il temps de repenser les NIMP?

[21] Un représentant de la Nouvelle-Zélande a présenté un document dans lequel sont analysés les problèmes ayant trait à la lisibilité et à la traductibilité des NIMP et a formulé des propositions pour améliorer cette situation au moyen d'approches nouvelles, modernes et souples⁷. Une version antérieure de ce document avait été examinée lors de la réunion de 2024 du Groupe de la planification stratégique, puis les recommandations adressées à la CMP avaient été révisées.

[22] Les parties contractantes sont convenues qu'il était important que les NIMP soit claires et que l'on puisse les traduire et les appliquer. Certaines parties contractantes se sont dites favorables à la proposition concernant une procédure d'établissement de normes (un document indiquant les éléments essentiels devant figurer dans les NIMP), qui serait élaborée en même temps que les NIMP afin de faciliter leur application.

[23] Certaines parties contractantes ont fait part de leurs préoccupations concernant le processus qui consisterait à «repenser» les NIMP, notamment au sujet de la participation d'autres organismes de

⁶ CPM 2025/05.

normalisation, des incidences de la proposition en termes de ressources, de la suppression des orientations figurant dans les NIMP et de la nécessaire participation d'organes subsidiaires de la CIPV.

[24] Compte tenu de la diversité des opinions exprimées, le Président de la CMP a suggéré que les parties contractantes intéressées participent à une réunion des Amis du Président, qui s'est déroulée en marge de la session. Un grand nombre de parties contractantes et d'observateurs ont amplement et longuement débattus et sont convenus que le sujet serait examiné par le Groupe de la planification stratégique à sa session de 2025.

[25] La CMP:

- 7) *a pris note* du rapport du Groupe de la planification stratégique;
- 8) *a estimé* que l'amélioration de la clarté et de l'utilité des NIMP serait une partie essentielle de l'ordre du jour de la réunion de 2025 du Groupe de la planification stratégique;
- 9) *a invité* tous les participants (les membres du Groupe de la planification stratégique et toutes les parties contractantes) à communiquer des documents présentant leurs points de vue, aux fins de leur examen par le Groupe de la planification stratégique;
- 10) *s'est félicitée* de l'ajout de documents pour examen par le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités afin de contribuer à la réunion de 2025 du groupe de la planification stratégique;
- 11) *a accueilli favorablement* les suggestions sur le sujet qui ont été formulées par les participants à l'atelier régional de la CIPV;
- 12) *est convenue* que le Bureau de la CMP déciderait de la suite à donner aux conclusions et aux avis formulés lors de la réunion de 2025 du Groupe de la planification stratégique, ainsi que des prochaines étapes qui seraient présentées à la CMP, à sa 20^e session (2026).

9. Rapport des organes subsidiaires de la CMP

9.1 Rapport du Comité des normes

[26] La Présidente du Comité des normes a présenté le rapport d'activités du Comité pour 2024⁷. Parmi les principales réalisations, on peut citer l'adoption par le Comité des normes de trois protocoles de diagnostic au nom de la CMP, la présentation de 12 projets de normes et de deux spécifications en vue d'une consultation, ainsi que la recommandation d'adoption de deux projets de normes adressée à la CMP à sa 19^e session (2025). Le Comité des normes s'est également consacré aux tâches suivantes: rédaction de modifications concernant la procédure d'établissement de normes, contribution à l'organisation des ateliers régionaux 2024 de la CIPV, poursuite de la collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, étude des mécanismes permettant de répondre aux questions techniques soulevées au sujet des projets de NIMP soumis pour adoption qui ne sont pas des objections, et supervision des quatre groupes techniques de la CIPV.

[27] La CMP:

- 13) *a pris note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2024;
- 14) *a remercié* les parties contractantes et les membres du Comité des normes, tant anciens qu'actuels, pour leur contribution au processus d'établissement de normes.

9.1.1 Liste de thèmes pour des normes de la CIPV

[28] La Présidente du Comité des normes a présenté un document sur les modifications apportées à la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*⁸. Ce document récapitule les modifications que le Comité des normes avait apportées aux thèmes (termes du glossaire, protocoles de diagnostic et traitements phytosanitaires [TP]). Il contient également les modifications que le Comité des normes avait recommandé à la CMP d'apporter à la liste.

⁷ CPM 2025/07_Rev1.

⁸ CPM 2025/08.

[29] La CMP a noté qu'il lui avait été demandé de préciser si les déplacements internationaux d'agrumes (fruits de *Citrus*) seraient intégrés dans une norme et, le cas échéant, d'indiquer quelles espèces de *Citrus* seraient visées.

[30] La Présidente du Comité des normes a pris acte de la décision prise par la CMP à sa 18^e session (2024) d'attribuer le niveau de priorité 1 aux agrumes dans le programme de travail du Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (GTNM), et a pris acte de l'élaboration de la norme. Elle a affirmé que l'objectif du GTNM était de traiter tous les agrumes, mais a indiqué que le GTNM pourrait commencer par l'orange douce (*Citrus sinensis*) si une approche plus globale s'avère irréalisable.

[31] La CMP:

- 15) *a pris note* des modifications apportées aux thèmes par le Comité des normes, dans la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* (telles que présentées dans le document CPM 2025/08);
- 16) *a supprimé* les thèmes suivants de la *Liste de thèmes: Critères relatifs aux traitements des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international* (2006-010), *Gestion du risque phytosanitaire lié aux organismes de quarantaine* (2014-001) et *Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire* (2020-001);
- 17) *a accordé* un niveau de priorité 1 au thème *Révision du projet de NIMP réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire* (2023-037);
- 18) *a pris note* de la modification du titre du sujet 2023-028 «Déplacements internationaux de bananes (*Musa paradisiaca*) fraîches», qui est devenu «Déplacements internationaux de fruits de *Musa* spp. frais», ainsi que de son champ d'application;
- 19) *a pris note* de la modification du titre du sujet 2006-028 «Tephritidae: identification des stades immatures de la mouche des fruits ayant une importance économique au moyen de techniques moléculaires», qui est devenu «Tephritidae: identification moléculaire des stades immatures des mouches des fruits ayant une importance économique jusqu'au niveau du genre», ainsi que de son champ d'application;
- 20) *a adopté* la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* avec les modifications susmentionnées;
- 21) *a demandé* au secrétariat de mettre à jour en conséquence la base de données contenant la liste de thèmes sur le Portail phytosanitaire international (PPI), conformément aux décisions prises par la CMP à sa 19^e session (2025).

9.1.2 Ajustements à apporter à la procédure d'établissement de normes de la CIPV – période de consultation et période de notification pour les protocoles de diagnostic

[32] La Présidente du Comité des normes a présenté les ajustements concernant la procédure d'établissement de normes pour les protocoles de diagnostic approuvés par le Comité des normes en 2024, à savoir: la modification des dates de la période de notification de janvier relative aux protocoles de diagnostic et l'ajout d'une période de consultation supplémentaire, pour les protocoles de diagnostic uniquement, en janvier-mai⁹. Elle a expliqué que ces changements ne concernaient pas la procédure d'établissement de normes proprement dite, mais seulement le processus, et qu'ils relevaient donc de la compétence du Comité des normes.

[33] La CMP:

- 22) *a pris note* de la modification des dates de la période de consultation (deux fois par an) et de la période de notification relatives aux protocoles de diagnostic et des révisions connexes du *Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV* (disponible en anglais uniquement).

⁹ CPM 2025/09.

9.1.3 Questions techniques, hors objections formelles, concernant les projets de NIMP soumis à la CMP pour adoption

- [34] Comme suite à la demande faite par la CMP à sa 18^e session (2024)¹⁰, la Présidente du Comité des normes a présenté les résultats des discussions du Comité sur les mécanismes permettant de traiter les questions techniques, hors objections formelles, concernant les projets de NIMP soumis pour adoption¹¹. Le Comité des normes avait conclu que le processus actuel de traitement des objections était adéquat, car il permettait déjà de soumettre des propositions d'amélioration. Le Comité avait également indiqué qu'il était nécessaire de mieux faire connaître le processus et de modifier le modèle pour les objections, afin de mieux expliquer la marche à suivre en la matière.
- [35] Une organisation a demandé des éclaircissements sur la possibilité de soumettre des améliorations au texte dans le cadre de la procédure concernant les objections. Sur ce point, la Présidente du Comité des normes a confirmé que les parties contractantes et les régions avaient la possibilité de le faire.

9.2 Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

- [36] Le Vice-Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité») a présenté dans les grandes lignes les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités menées en 2024¹², des informations supplémentaires étant communiquées au titre d'autres points de l'ordre du jour. Dans le cadre de leurs activités, le Comité ainsi que son sous-groupe et ses équipes ont fait progresser la mise en œuvre des quatre éléments du Programme de développement dont le Comité assure le contrôle, ont mené deux enquêtes réalisées par l'intermédiaire de l'Observatoire de la CIPV et ont appuyé la réalisation d'évaluations de la capacité phytosanitaire (ECP) ainsi que la certification de nouveaux facilitateurs ECP. Ils ont élaboré un guide de la CIPV et deux cours en ligne, ont préparé un ensemble de matériels pédagogiques sur *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (*Fusarium* TR4), ont fait des progrès en ce qui concerne la traduction des guides et des cours en ligne de la CIPV et ont approuvé les révisions apportées à la procédure d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV. En outre, le Comité a approuvé l'élaboration d'un plan de communication et une proposition consistant à mettre à jour les pages du Portail phytosanitaire international consacrées aux systèmes phytosanitaires.
- [37] La CMP a salué le travail essentiel réalisé par le Comité et ses sous-groupes et s'est félicitée de ce que de nombreux guides et matériels pédagogiques étaient utilisés dans l'ensemble des régions.
- [38] La CMP s'est dite inquiète du sous-financement des activités de mise en œuvre et a insisté sur la nécessité d'assurer un financement à long terme et l'allocation durable de ressources. Des préoccupations ont également été exprimées concernant les coûts et les ressources que supposerait la création de trois postes financés sur le budget ordinaire, sachant que cela risquerait de compromettre la mise en œuvre d'autres activités du Comité, y compris celles liées à la solution ePhyto de la CIPV.
- [39] La CMP a pris note de la recommandation préconisant d'adopter un système de vérification harmonisé des signatures ePhyto afin d'éviter de faire appel à des fournisseurs tiers. À cet égard, le Président de la CMP a confirmé que la question serait abordée au sein du secrétariat et du Groupe directeur ePhyto.
- [40] La CMP:
- 1) a pris note des activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2024;
 - 2) a pris note des activités du Sous-groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV et des activités des équipes du Comité chargées du commerce électronique, de *Fusarium* TR4, de l'agrément d'entités tierces, des guides et du matériel pédagogique de la CIPV, des obligations

¹⁰ Dix-huitième session de la CMP (2024), point 10 de l'ordre du jour.

¹¹ CPM 2025/10.

¹² CPM 2025/11.

nationales en matière de communication d'informations, de l'ECP, des projets et des ressources mises à disposition;

- 3) *a reconnu* que les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités n'étaient pas suffisamment financées;
- 4) *a demandé* la création de trois postes supplémentaires financés sur le budget ordinaire au sein de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre pour que l'équipe puisse remplir sa mission centrale, conformément à la recommandation de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la CIPV menée en 2015;
- 5) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, à la lumière des avis et indications du Comité financier, examine la proposition visant à consacrer des ressources financières suffisantes aux activités de base et aux activités prioritaires de la CIPV qui ne sont pas financées ou qui sont insuffisamment financées: 50 000 USD par an pour les obligations nationales en matière de communication d'informations, 50 000 USD par an pour l'ECP, 50 000 USD par an pour le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et la coordination mondiale de la lutte contre *Fusarium* TR4, et 50 000 USD par an pour le fonctionnement général de l'Observatoire de la CIPV ainsi que pour l'élaboration de guides et de matériel pédagogique (voir également les points 12.5 et 14.3 de l'ordre du jour);
- 6) *a encouragé* les parties contractantes à envisager de faire un don au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV ou d'apporter des contributions en nature qui pourraient favoriser la réalisation de progrès relatifs aux activités mentionnées ci-dessus;
- 7) *a encouragé* à promouvoir le Campus de la CIPV sur la santé végétale afin de faire mieux connaître le matériel mis à disposition par la CIPV sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités;
- 8) *a encouragé* les parties contractantes à soumettre des thèmes relatifs à la mise en œuvre dans le cadre de l'appel à proposition de thèmes de 2025;
- 9) *a encouragé* les comités organisateurs des ateliers régionaux de la CIPV à prévoir des séances consacrées au recensement des questions liées à la mise en œuvre et à rassembler les observations des parties contractantes lors des ateliers régionaux de 2025 de la CIPV;
- 10) *a remercié* les experts et les relecteurs qui ont pris part à l'élaboration et à la traduction des guides et du matériel pédagogique de la CIPV (voir l'appendice X) pour leurs contributions exceptionnelles.

9.2.1 Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

[41] Le Vice-Président du Comité a fait le point sur les thèmes de la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* et a souligné qu'il fallait financer de manière pérenne l'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV¹³.

[42] La CMP a noté qu'une partie contractante était intervenue pour demander d'ajouter une nouvelle recommandation afin d'harmoniser l'élaboration des NIMP et des supports relatifs à la mise en œuvre avec les plans de travail des organes subsidiaires de la CIPV. La CMP a pris note d'une autre intervention, consacrée à la nécessité d'élaborer et d'adapter des guides et des supports de formation qui soient accessibles à tous les apprenants, en particulier aux personnes ayant des besoins et des calendriers d'apprentissage variés.

[43] La CMP:

- 11) *a approuvé* la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*;
- 12) *a demandé* qu'un poste financé au moyen du budget ordinaire soit créé au sein de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre aux fins de l'élaboration de guides et de supports de formation, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation relative au renforcement

¹³ CPM 2025/12.

du secrétariat de la CIPV menée en 2015 (et comme indiqué dans le rapport présenté au titre du point 9.2 de l'ordre du jour).

- 13) *a jugé* important que les guides et les supports de formation soient élaborés en temps voulu et dans le même temps que les NIMP, comme l'avait fait remarquer le Groupe de la planification stratégique à sa réunion de 2024;
- 14) *a demandé* à l'Unité chargée de l'établissement des normes, à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités d'harmoniser leurs programmes de travail afin de favoriser l'élaboration en temps utile de supports relatifs à la mise en œuvre des NIMP.
- 15) *a remercié* les experts et les relecteurs qui ont pris part à l'élaboration et à la traduction des guides et du matériel pédagogique de la CIPV (voir l'appendice X) pour leurs contributions exceptionnelles.

9.3 Ce point de l'ordre du jour figure dans la partie 2 du rapport.

10. Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires

- [44] Le secrétariat a présenté les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour, dans lesquels figurent des informations sur les projets de NIMP proposés par le Comité des normes (CN) en vue de leur adoption par la CMP et sont présentés dans les grandes lignes les protocoles de diagnostic (PD) que le Comité des normes a adoptés au nom de la CMP et les activités liées à la traduction des normes adoptées¹⁴. Il a indiqué que, dans l'un des documents, la CMP était également invitée à révoquer trois traitements phytosanitaires (TP) concernant l'utilisation de l'irradiation contre différentes espèces d'*Anastrepha*, ceux-ci étant désormais couverts par un TP relatif au traitement par irradiation contre le genre *Anastrepha*.
- [45] Le secrétariat a informé la CMP que le dernier délai pour la présentation d'objections était fixé, selon la procédure relative à l'établissement de normes, à trois semaines au plus tard avant le début de la 19^e session de la CMP (2025), c'est-à-dire au 24 février 2025, et qu'aucune objection n'avait été reçue à cette date¹⁵.
- [46] Par ailleurs, le secrétariat a fait savoir qu'aucune objection n'avait été reçue à l'issue de la période de notification de 45 jours applicable aux protocoles de diagnostic concernant le projet de PD pour *Heterobasidion annosum sensu lato* (2021-015) et que ce dernier avait été adopté au mois de mars 2025¹⁶.
- [47] La CMP s'est félicitée de l'adoption de la première norme relative à une marchandise, laquelle porte sur les mangues, et s'est dite favorable à l'élaboration d'autres normes relatives à des marchandises, soulignant le rôle de la CIPV en tant qu'organisation de normalisation.
- [48] La CMP s'est dite consciente que certaines parties contractantes, en particulier les pays africains, se devaient d'appliquer la nouvelle norme de manière efficace, et a noté à cet égard l'importance du renforcement des capacités, de l'assistance technique et d'éventuels partenariats avec le secteur privé.
- [49] La CMP:
- 16) *a adopté* la norme 1 relative à des marchandises (*Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica*) (2021-011), telle que présentée dans le document CPM 2025/15_01, comme annexe 1 à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*);
 - 17) *a noté* qu'une fois adoptés les projets de TP cités dans la norme 1 *Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica* (2021-011), les citations en question seront mises à jour et la

¹⁴ CPM 2025/15.

¹⁵ CPM 2025/INF/19.

¹⁶ CPM 2025/INF/29.

citation et la référence bibliographique renvoyant à Zhao *et al.* (2023) seront supprimées par l'insertion de corrections;

- 18) *a adopté* l'annexe 1 (*Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois*) (2015-004) à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*), telle que présentée dans le document CPM 2025/15_02;
- 19) *a pris note* de l'adoption des trois PD ci-après (annexes à la NIMP 27 [*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*]) par le CN au nom de la CMP en 2024:
 - révision du PD 9 – Genre *Anastrepha* (2021-002),
 - révision du PD 25 – *Xylella fastidiosa* (2021-003) et
 - révision du PD 27 – *Ips* spp. (2021-004);
- 20) *a pris note* de l'adoption du PD 34 (*Heterobasidion annosum sensu lato*) (2021-015) (annexe à la NIMP 27) par le CN au nom de la CMP en 2025;
- 21) *a remercié* les experts des groupes qui avaient rédigé les normes adoptées ainsi que les parties contractantes ou les organisations internationales concernées (appendice X) pour leur contribution active à l'élaboration de ces normes;
- 22) *a révoqué* le TP 1 (Traitement par irradiation contre *Anastrepha ludens*), le TP 2 (Traitement par irradiation contre *Anastrepha obliqua*) et le TP 3 (Traitement par irradiation contre *Anastrepha serpentina*), qui seront remplacés par le TP 39 (Traitement par irradiation contre le genre *Anastrepha*);
- 23) *a noté* que les traductions des recommandations de la CMP adoptées à partir de 2024 feraient l'objet d'un examen linguistique suivant la même procédure que celle utilisée pour les NIMP;
- 24) *a remercié* les parties contractantes et les ORPV qui participent aux travaux des groupes d'examen linguistique, ainsi que les services de traduction de la FAO, de leurs efforts et de leur travail minutieux visant à améliorer les versions traduites des NIMP et des annexes pertinentes ainsi que des recommandations de la CMP;
- 25) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic qui ont quitté ce dernier en 2024 ou au premier trimestre de 2025:
 - M^{me} Vessela Mavrodiéva (États-Unis d'Amérique),
 - M^{me} Julie Pattemore (Australie);
- 26) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises qui ont quitté ce dernier en 2024 ou au premier trimestre de 2025:
 - M. Martin Damus (Canada),
 - M. Hideki Taniguchi (Japon);
- 27) *a salué* les contributions apportées par le membre du Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires dont le mandat a expiré à la fin de 2023:
 - M. Rajesh Ramarathnam (Canada);
- 28) *a salué* les contributions apportées par le membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires qui a quitté ce dernier en 2024:
 - M. David Opatowski (Israël).

[Note (à supprimer à l'adoption du rapport): la décision remerciant les membres du Comité des normes qui ont quitté ce dernier en 2024 et au premier trimestre de 2025 s'inscrit dans le cadre du point 22 de l'ordre du jour à des fins de cohérence avec la décision remerciant les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.]

10.1 Corrections à insérer dans des NIMP adoptées

- [50] Le secrétariat a présenté un document sur les propositions de corrections à insérer dans des NIMP adoptées, formulées à l'issue d'un examen de la cohérence¹⁷.
- [51] La CMP a pris note qu'il avait été demandé que l'on veille à ce que les corrections à insérer soient traduites dans toutes les langues de la FAO.
- [52] La CMP:
- 29) *a pris note* de la correction à apporter à la définition de l'expression «zone à faible prévalence d'organismes nuisibles» dans le glossaire (NIMP 5) (pièce jointe 1 du document CPM 2025/16, en anglais) pour éviter une redondance;
 - 30) *a pris note* de la correction à apporter à la définition du terme «CIPV» dans le glossaire (NIMP 5) (pièce jointe 1 du document CPM 2025/16, en anglais) à des fins de cohérence avec les autres abréviations figurant dans la NIMP 5;
 - 31) *a pris note* des corrections à apporter à la définition de l'expression «programme de traitement» dans le glossaire (NIMP 5) (pièce jointe 1 du document CPM 2025/16, en anglais) afin de l'aligner sur la définition du terme «traitement» dans la NIMP 5;
 - 32) *est convenue* que, une fois les corrections insérées par le secrétariat, les nouvelles versions des normes remplaceraient les versions précédentes;
 - 33) *a noté* qu'une fois adoptés les projets de TP cités dans le projet d'annexe *Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica* (2021-011), les citations en question seront mises à jour et la citation et la référence bibliographique renvoyant à Zhao *et al.* (2023) seront supprimées par l'insertion de corrections;
 - 34) *a noté* que les corrections seraient apportées aux versions des normes concernées traduites dans toutes les langues de la FAO, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires;

11. Recommandations de la CMP

11.1 Recommandations de la CMP inscrites au programme de travail

- [53] La CMP s'est penchée sur l'élaboration des projets de recommandation de la CMP et a examiné si de nouvelles propositions de recommandations de la CMP devaient être ajoutées au programme de travail¹⁸. Elle a noté qu'une proposition relative à l'élaboration d'une nouvelle recommandation de la CMP serait étudiée au titre du point 13.3 de l'ordre du jour (approche «Une seule santé»).
- [54] Aucune autre proposition de nouvelle recommandation de la CMP n'a été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour.

11.2 Procédure révisée d'adoption des recommandations de la CMP

- [55] Le président de la CMP a présenté un document établi par le Canada, dans lequel il est proposé de modifier la procédure d'adoption des recommandations de la CMP¹⁹. La procédure modifiée, qui a également été présentée au Groupe de la planification stratégique en octobre 2024, vise à éviter des débats inutiles au sujet des projets de recommandation de la CMP lors des réunions de cette dernière et permettrait d'assurer une plus grande cohérence avec l'approche utilisée pour l'adoption de NIMP, dans le cadre de laquelle les objections doivent être formulées par écrit avant la réunion de la CMP concernée.

¹⁷ CPM 2025/16.

¹⁸ CPM 2025/17.

¹⁹ CPM 2025/18.

[56] La CMP a examiné des amendements mineurs à la procédure proposée, afin de préciser le stade auquel un projet de recommandation de la CMP pourrait faire l'objet d'un deuxième cycle de consultation²⁰, ainsi qu'une réorganisation des étapes modifiées dans la procédure d'adoption des recommandations de la CMP dans un souci de clarté et de facilité d'application²¹.

[57] La CMP:

35) *a adopté* les modifications qu'il est proposé d'apporter à la procédure d'adoption des recommandations de la CMP, telles qu'elles ont été amendées à la présente session.

12. Mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 – y compris un examen à mi-parcours

Observatoire de la CIPV

[58] Le secrétariat a présenté un rapport sur les activités menées par l'Observatoire de la CIPV en 2024 ainsi que sur les activités que celui-ci prévoit d'entreprendre en 2025. Ce rapport donnait également un aperçu des projets de l'Observatoire concernant un examen à mi-parcours de la mise en œuvre des éléments du Programme de développement²². Le secrétariat a remercié la République de Corée pour sa contribution de 90 000 USD à la réalisation de la troisième enquête générale de la CIPV, qui est utile à la communauté mondiale de la CIPV.

[59] La CMP a pris note de la demande formulée par certaines parties contractantes appelant à ce que l'on porte une attention particulière à l'élaboration du Cadre stratégique révisé de la CIPV, compte tenu des contraintes de ressources qui existent au sein de la CIPV.

[60] La CMP a également pris note des inquiétudes exprimées quant au fait que le cadre de référence proposé, qui prévoit une méthode théorique détaillée pour l'examen à mi-parcours des éléments du Programme de développement, en particulier pour ceux d'entre eux qui en sont aux premiers stades de leur mise en œuvre, pourrait ne pas convenir. Cela pourrait empêcher de tirer des enseignements pratiques précieux. La CMP a pris acte de la demande voulant que l'on établisse un cadre de référence plus souple pour l'examen à mi-parcours, qui permette de mieux s'adapter aux diverses initiatives.

[61] La CMP:

36) *a pris note* de l'état d'avancement des activités du plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2022-2024, tel qu'il figure à l'appendice 1, notamment des progrès des études de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique et la résistance aux antimicrobiens;

37) *a pris note* du plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2025, tel qu'il figure à l'appendice 2;

38) *a examiné et approuvé* le suivi et l'évaluation à mi-parcours des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, à réaliser avant le lancement de l'élaboration du prochain cadre stratégique de la CIPV (idéalement en 2027), conformément à un cadre de référence révisé qui sera présenté à la 20^e session de la CMP (2026);

39) *a rappelé* et confirmé la décision prise par la CMP à sa 17^e session (2023) de demander au secrétariat d'envisager de créer un poste de responsable du programme pour la coordination, le suivi, la communication et la mobilisation de fonds, et a demandé au Comité financier d'examiner cette décision et de se prononcer à son sujet;

40) *a remercié* tous les pays qui ont répondu aux enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur l'utilisation d'antibiotiques et de fongicides – et qui ont ainsi contribué à une meilleure compréhension de l'utilisation des antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux –, ainsi que sur le degré de mise en œuvre de la recommandation de la CMP relative au commerce sur internet;

²⁰ CPM 2025/INF/21.

²¹ CPM 2025/CRP_04.

²² CPM 2025/19.

- 41) *a pris acte* des informations qu'il est proposé de faire figurer dans un prospectus d'investissement de l'Observatoire de la CIPV, qui sera publié sur le Portail phytosanitaire international;
- 42) *a remercié* le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Corée pour leurs contributions financières à l'appui des activités de l'Observatoire de la CIPV.

12.1 Harmonisation de l'échange électronique de données

Étude des coûts-avantages des certificats phytosanitaires électroniques

- [62] Le secrétariat a présenté les résultats d'une étude menée par le Centre d'investissement de la FAO et la Division des marchés et du commerce de l'Organisation. L'étude avait permis de quantifier les coûts-avantages du passage de la version papier des certificats phytosanitaires à une version numérique, d'évaluer l'impact de la solution ePhyto de la CIPV sur le commerce agroalimentaire mondial, et de définir des scénarios régionaux et mondiaux concernant l'adoption et l'utilisation d'Phyto. Le secrétariat a également confirmé l'élaboration de la publication de la FAO et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) intitulée *Investing in Trade Facilitation: The case of ePhyto* (Investir de manière à faciliter le commerce: le cas d'ePhyto).
- [63] La CMP a noté les nombreux succès en matière de coûts-avantages liés à la solution ePhyto de la CIPV; cependant, des difficultés ont été évoquées, notamment des exigences supplémentaires en matière de sécurité, et le possible accès non autorisé de tiers à l'information via la plateforme ePhyto.
- [64] Le Président de la CMP a pris acte de ces préoccupations et, en raison de l'absence de consensus, le point de la décision concernant l'adoption de services de tiers a été retiré.
- [65] La CMP a également pris note de la demande relative à un cadre de gouvernance clair d'ePhyto d'ici à 2026, et tendant à clarifier l'impact de l'examen de l'accord de prestation de service sur le financement d'ePhyto.

Informations actualisées sur la mise en œuvre d'ePhyto

- [66] Le secrétariat et un représentant du Centre international de calcul des Nations Unies ont présenté des informations actualisées sur les activités menées concernant ePhyto (certificat phytosanitaire électronique) dans le cadre du Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto pour 2024-2030²³. Ces activités comprenaient la création d'un Fonds fiduciaire multidonateurs de la solution ePhyto à l'appui de la solution ePhyto de la CIPV, l'examen de la possibilité de transférer les certificats ePhyto vers des plateformes numériques de tiers qui gèrent et centralisent le transfert électronique des documents relatifs au commerce.
- [67] La CMP a débattu du succès de la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV au sein des parties contractantes et a salué son utilité pour le commerce international.
- [68] La CMP a reconnu la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement durable de la solution ePhyto de la CIPV, et d'avoir un chargé de programme spécialisé au sein du secrétariat pour assurer la stabilité et la croissance.
- [69] La CMP a noté que l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV était considérée comme une ressource essentielle dans la région, et a pris note des appels en faveur d'un appui financier et technique supplémentaire. La mise au point future d'un système ePhyto, tenant compte des exigences en matière d'importation et offrant de nouvelles fonctionnalités, a été examinée.

Financement de la solution ePhyto de la CIPV

- [70] Un membre du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV a présenté un document exposant les autres mécanismes de redevances possibles que le Groupe

²³ CPM 2025/20.

de réflexion a étudiés pour ePhyto en réponse à la demande formulée par la CMP à sa 18^e session (2024)²⁴.

- [71] La CMP a pris note de la proposition tendant à ce que la solution ePhyto de la CIPV recherche un financement prévisible au moyen du budget ordinaire de la FAO, et à éviter la dépendance vis-à-vis des contributions (non durables) en nature.
- [72] La CPM a également noté la proposition relative à un ajustement du modèle financier visant à tenir compte de l'utilisation réelle et des réalités économiques des parties contractantes. À cet égard, le Président de la CMP a fait remarquer que les contributions à la solution ePhyto sont étaient volontaires par nature.
- [73] La CMP a examiné la nécessité de la création d'un groupe de gouvernance spécial, qui sera envisagée par le Bureau en juin 2025, lequel serait chargé des demandes de cette nature. Le Président de la CMP a confirmé que le Bureau jouait le rôle d'organe de gouvernance temporaire, avant l'examen d'un modèle de gouvernance approprié pour la solution ePhyto.
- [74] La CMP a noté que la question soulevée incluait un mécanisme pouvant faire la distinction entre les échanges commerciaux et non commerciaux dans le cadre d'ePhyto.
- [75] La CMP s'est félicitée des contributions de parties contractantes destinées à la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV²⁵.
- [76] La CMP:
- 43) *a noté* que la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV avait jusqu'à présent été un succès;
 - 44) *a encouragé* les parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait à s'enregistrer sur la plateforme ePhyto de la CIPV;
 - 45) *est convenue* de promouvoir l'utilisation de la solution ePhyto de la CIPV;
 - 46) *a encouragé* les parties contractantes à continuer de faire valoir la nécessité de financement pour ePhyto lors des réunions pertinentes de la FAO, y compris lors de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique de la FAO;
 - 47) *a encouragé* toutes les parties contractantes à continuer de soutenir la solution ePhyto de la CIPV par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs;
 - 48) *a approuvé* la suppression des droits d'utilisation en faveur, à la fois, des pays les moins développés, tels que définis par les Nations Unies, et des pays à revenu faible, selon la classification de la Banque mondiale, à partir de 2026;
 - 49) *a décidé* de conserver la répartition actuelle du modèle de financement, à savoir que deux tiers des fonds proviennent des redevances de base et qu'un tiers provient des droits d'utilisation, conformément à la décision prise par les participants à la 18^e session de la CMP;
 - 50) *a décidé* de continuer à utiliser la classification de la Banque mondiale en matière de développement pour différencier les pays selon leur niveau de développement, conformément à la décision prise par les participants à la 18^e session de la CMP;
 - 51) *a décidé* de continuer à compter les envois et les réceptions de certificats ePhyto pour comptabiliser les échanges;
 - 52) *a décidé* de continuer à prendre en compte les échanges ePhyto non commerciaux dans la comptabilisation des échanges;
 - 53) *a décidé* de modifier les règles de fonctionnement du modèle de financement de la solution ePhyto de la CIPV, selon qu'il convient, afin de traduire les présentes décisions dans les faits;

²⁴ CPM 2025/21.

²⁵ CPM 2025/CRP/13.

- 54) a reconnu la contribution du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV et a remercié les membres du Groupe de réflexion (appendice X) pour leur travail.

12.2 NIMP portant sur des marchandises ou des filières

- [77] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré aux NIMP relatives à des marchandises et à des filières²⁶. Cette présentation a concerné les huit normes relatives à des marchandises qui figurent au programme de travail de la CIPV, dans le cadre de la NIMP 46, ainsi que le calendrier provisoire de leur future élaboration. La 19^e session de la CMP (2025) a adopté la première norme relative à une marchandise, concernant les déplacements internationaux de fruits frais de *Mangifera indica*.
- [78] La CMP s'est réjouie de la contribution de 50 000 dollars néo-zélandais (NZD) versée par la Nouvelle-Zélande en soutien au Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (le «Groupe technique»), avec l'intention d'appuyer et d'accueillir la prochaine réunion du Groupe technique, ainsi que de la contribution de 60 000 dollars canadiens (CAD) versée par le Canada en soutien des activités du Groupe technique.
- [79] La CMP a pris note des interventions écrites visant à s'assurer que le Groupe technique respecte l'ordre de priorité des sujets qui feront l'objet d'élaboration de normes, la nécessité de définir des procédures pour la mise à jour des annexes approuvées, la nécessité de fournir des éclaircissements sur l'évaluation de la justification technique pour l'inscription des organismes nuisibles réglementés dans ces normes, ainsi que l'accessibilité des documents²⁷.
- [80] La CMP a également noté la préoccupation soulevée par la liste de tous les organismes nuisibles connus, y compris les agents pathogènes sur des marchandises comme les mangues, qui pourrait aboutir à ce que des pays prennent des mesures de restriction commerciale injustifiées, en se fondant sur les risques pour la consommation humaine, plutôt que sur la santé des végétaux.
- [81] La Présidente du Comité des normes et le secrétariat sont convenus d'apporter des réponses à ces préoccupations lors des prochaines réunions, étant ouverts aux suggestions du Comité des normes et du Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises.
- [82] La CMP:
- 55) a pris note des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré aux normes relatives à des marchandises;
- 56) a remercié l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne pour les contributions financières ou en nature qu'ils ont fournies jusqu'à présent à l'appui de cet élément du Programme de développement.

12.3 Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide

- [83] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré à la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide²⁸. Il a notamment mis en avant la production d'une infographie vidéo et d'un guide sur le commerce électronique, différentes manifestations organisées dans le cadre de la CIPV et en dehors, ainsi que le lancement d'une étude de l'Observatoire de la CIPV consacrée au commerce en ligne.
- [84] La CMP a remercié l'équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le secrétariat pour leur contribution aux activités portant sur cet élément du Programme de

²⁶ CPM 2025/22.

²⁷ CPM 2025/CRP/06.

²⁸ CPM 2025/23.

développement, et a adressé des remerciements particuliers au Canada pour sa contribution en nature sous la forme de personnel.

[85] La CMP a pris note de la contribution en nature de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est engagée à prêter un appui pour la traduction du guide sur le commerce électronique en kiswahili.

[86] La CMP:

- 57) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré au commerce électronique;
- 58) *a pris note* des résultats préliminaires de l'étude de l'Observatoire de la CIPV consacrée au commerce en ligne;
- 59) *a remercié* le Canada pour sa contribution en nature et son soutien financier en faveur de l'élément du Programme de développement consacré au commerce électronique.

12.4 Permettre le recours à des entités tierces

[87] Le secrétariat a fourni des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement relatif à l'élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces, en indiquant que les plans formulés à ce titre prévoyaient la mise au point de deux guides de la CIPV: l'un sur le recours à des entités tierces et leur agrément, et l'autre sur l'audit dans le contexte phytosanitaire⁵. Les spécifications concernant les deux guides ont été approuvées, mais faute d'un financement suffisant, il n'a pas été possible d'entamer la rédaction ni de l'un ni de l'autre.

[88] La CMP a noté qu'un appel avait été lancé pour mobiliser davantage de ressources aux fins de l'élaboration harmonisée des deux guides.

[89] La CMP a également noté que l'Australie et le Canada avaient versé des contributions à hauteur respectivement de 75 000 dollars australiens et 65 000 dollars canadiens dans le cadre de leur engagement à soutenir la mise au point des deux guides.

[90] La CMP:

- 60) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement ayant trait à l'élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces;
- 61) *a remercié* le Canada pour sa contribution financière à l'élément du Programme de développement ayant trait à l'élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces;
- 62) *a encouragé* les parties contractantes à fournir les fonds nécessaires à la mise au point des guides de la CIPV relatifs à l'agrément des entités autorisées à mener des actions phytosanitaires (2018-040) et à l'audit dans le contexte phytosanitaire (2021-009).

12.5 Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles

[91] Le secrétariat et la Présidente du Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles ont présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré à cette question²⁹. Ils ont rendu compte du travail accompli par le Groupe directeur, notamment en ce qui concerne les aspects suivants: l'examen de critères pour le recensement des organismes nuisibles d'apparition récente, la supervision du signalement d'organismes nuisibles, la planification des activités concernant le système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, les options possibles pour la gouvernance du système, l'intégration éventuelle du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) dans le système, ainsi que le financement.

²⁹ CPM 2025/25.

[92] La CMP:

- 63) *a pris note* des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration de critères permettant de recenser les organismes nuisibles d'apparition récente, la procédure établie pour le système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, ainsi que l'examen des fonctions et activités du système au regard de celles du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, d'autres organes de la CIPV et du PPA;
- 64) *a approuvé* l'option consistant à établir un groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles en tant qu'organe permanent chargé de la gouvernance des activités du système, qui rendrait compte directement au Bureau et qui serait géré par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat;
- 65) *a demandé* au Groupe directeur existant de proposer un mandat actualisé pour le Groupe directeur permanent du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et au Bureau d'examiner et d'approuver le mandat au nom de la CMP;
- 66) *a pris note* du calendrier révisé pour la mise en œuvre du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, y compris des étapes clés prévues pour la période 2024-2030, comme indiqué dans le document CPM 2025/25;
- 67) *est convenue* d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions, en tant que point permanent, la présentation d'informations actualisées sur les problèmes liés aux organismes nuisibles d'apparition récente et sur les activités intéressant le système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, et *a pris note* de l'appel à la désignation d'organismes nuisibles d'apparition récente qui sera lancé prochainement en réponse à la demande formulée par la CMP, à sa 16^e session (2022);
- 68) *a pris note* de l'analyse portant sur les obligations nationales en matière de communication d'informations et des avantages qu'il y a à maintenir les obligations relatives au signalement d'organismes nuisibles sous la responsabilité du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités afin d'en simplifier la gestion et la supervision;
- 69) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, à la lumière des avis et indications du Comité financier, examine la proposition visant à allouer une somme de 50 000 USD au titre du budget ordinaire et du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV pour couvrir les besoins opérationnels et assurer une expérimentation et une mise en œuvre efficaces du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, comme suite à la demande du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
- 70) *a demandé* au secrétariat de créer un fonds fiduciaire consacré aux questions liées aux organismes nuisibles d'apparition récente et aux situations d'urgence à l'échelle mondiale, conformément à la décision prise par la CMP à sa 14^e session (2019).

12.6 Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux

[93] Un membre du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires a fait le point sur les progrès accomplis par le Groupe de réflexion³⁰. Entre autres activités, le Groupe de réflexion a participé à un large éventail de manifestations, publié un article scientifique et une ressource technique, organisé une série de webinaires, formulé des observations sur le projet de spécification *Révision du projet de NIMP réorganisée pour l'analyse du risque phytosanitaire* (2023-037), créé une nouvelle page web sur le PPI et mis à jour son plan d'action, après la prolongation de son mandat jusqu'à la 20^e session de la CMP (2026).

[94] Certaines parties contractantes ont évoqué la possibilité de prolonger le mandat du Groupe de réflexion.

³⁰ CPM 2025/26.

[95] La CMP:

- 71) *a pris note* du compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires;
- 72) *a approuvé* le plan de travail du Groupe de réflexion pour 2025-2026, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du document CPM 2025/26;
- 73) *a remercié* le Canada, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur soutien financier à cet élément du Programme de développement;
- 74) *a remercié* le Brésil d'avoir accueilli la réunion en présentiel du Groupe de réflexion;
- 75) *est convenue* de reconfirmer la prolongation du mandat du Groupe de réflexion jusqu'à l'année prochaine (2026) et *est convenue* d'examiner de nouvelles prolongations lors de la 20^e session de la CMP (2026).

12.7 Coordination mondiale de la recherche phytosanitaire

[96] La personne représentant le Bureau de la CMP au sein du Groupe de réflexion de la CMP sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire a présenté des informations actualisées sur le Groupe de réflexion, qui s'est réuni pour la première fois en décembre 2024³¹. Elle a indiqué que le Groupe de réflexion avait mis au point un bref questionnaire à l'intention des réseaux de recherche concernés, et qu'il établirait des listes de réseaux et préparerait le lancement d'une étude exploratoire.

[97] La CMP:

- 76) *a pris note* du compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire.

12.8 Réseau des laboratoires de diagnostic

[98] Le secrétariat et la personne au sein du Bureau de la CMP chargée de la promotion de l'élément du Programme de développement relatif au réseau des laboratoires de diagnostic ont présenté des informations actualisées sur la constitution du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic ainsi que sur l'élément connexe du Programme de développement³². Ils ont expliqué qu'étant donné que le lancement de cet élément du Programme de développement et les travaux du Groupe de réflexion avaient été retardés, il faudrait probablement prolonger d'un an le mandat du Groupe de réflexion, afin que toutes les tâches puissent être accomplies conformément au niveau de qualité attendu.

[99] La CMP a pris note des interventions écrites de certaines parties contractantes, qui ont proposé de prolonger de deux ans le mandat du Groupe de réflexion, afin que celui-ci puisse s'acquitter correctement de ses tâches.

[100] La CMP a également pris note du soutien financier du Canada et de la contribution en nature apportée par l'Afrique du Sud sous la forme d'une mise à disposition de personnel.

[101] La CMP:

- 77) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré au réseau de laboratoires de diagnostic;
- 78) *a prolongé* de deux ans le mandat du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic, jusqu'à la 22^e session de la CMP (2028).

³¹ CPM 2025/27.

³² CPM 2025/28.

13. Compte rendu des autres groupes de réflexion de la CMP

13.1 Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires

Rapport du Groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires

[102] Le Président du Groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires a fait le point sur les activités du Groupe de réflexion³³. Le Groupe de réflexion avait adressé, dans le cadre de la consultation, des observations au sujet du projet de spécification sur la sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (voir ci-après dans le présent point de l'ordre du jour), avait établi une note de synthèse pour un webinaire et s'était penché sur la manière dont les ORPV pourraient contribuer à la mise en œuvre de la sécurité de l'aide humanitaire. Les tâches restantes du Groupe de réflexion étaient en cours, notamment la formulation d'un plan d'action en collaboration avec des organisations partenaires.

[103] La CMP a salué le travail du Groupe de réflexion et s'est montrée favorable à des travaux sur une norme internationale de la CIPV consacrée à la fourniture d'aide humanitaire.

Projet de spécification pour une NIMP sur la sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020)

[104] La Vice-Présidente du Groupe de réflexion, en sa double qualité de Vice-Présidente du Groupe de réflexion et de représentante du Comité des normes au sein du Groupe de réflexion, a présenté le projet de spécification intitulé *Sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire* (2021-020) ainsi qu'un document de présentation établi par le Comité des normes³⁴. Conformément aux décisions émanant de la 18^e session de la CMP (2024)³⁵, le Groupe de réflexion a tenu compte des observations reçues dans le cadre de la consultation sur le projet de spécification, lequel a ensuite été révisé par le Comité des normes.

[105] La CMP s'est félicitée des travaux sur le projet de spécification, ainsi que de son utilité en matière d'atténuation des risques liés à l'aide humanitaire, et a examiné quelques amendements qu'il était proposé d'apporter au projet de spécification, qu'elle a incorporés dans les points de décision³⁶.

[106] La CMP a pris note des préoccupations de certaines parties contractantes en ce qui concerne le maintien d'un champ d'application limité pour la spécification dans le but de garantir que celle-ci reste axée sur le mandat de la CIPV et les risques phytosanitaires, ainsi que des propositions selon lesquelles les exigences en matière d'aide alimentaire ne devraient jamais être plus strictes que celles qui s'appliquent pour les déplacements de ce type de produits à des fins commerciales.

[107] La CMP s'est penchée sur une autre intervention lors de laquelle il avait été proposé que les organismes d'aide, notamment le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, soient invités à devenir membres de plein exercice du groupe de travail d'experts. Le secrétariat a indiqué que des invitations pouvait être adressées, mais que la participation de ces organismes en tant que membres de plein exercice serait à leur propre discrétion.

[108] La CMP:

79) *a pris note* des activités menées jusqu'à présent par le Groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires;

80) *a invité* le Groupe de réflexion à modifier le diagramme d'analyse des insuffisances des filières des secours d'urgence, en fonction de ce qui avait été convenu pendant la présente réunion (annexe 1 du document CPM 2025/29, en anglais uniquement);

³³ CPM 2025/29.

³⁴ CPM 2025/30, CPM 202530_01.

³⁵ CPM-18 (2024), point 13.1 de l'ordre du jour.

³⁶ CPM 2025/INF/21, CPM 2025/CRP 02.

- 81) *a remercié* l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, l'Australie, la Barbade et le CPHD (Caribbean Plant Health Directors) pour l'appui direct qu'ils apportent aux activités de ce groupe de réflexion;
- 82) *est convenue* de lancer l'élaboration d'une NIMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires;
- 83) *a approuvé* le projet de spécification sur la sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020), tel que modifié lors de la présente réunion³⁷, et a ajouté ce thème à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, avec le degré de priorité 1.

13.2 Conteneurs maritimes

[109] Deux membres du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes ont présenté des informations actualisées sur les activités du Groupe³⁸. Parmi ces activités, on peut citer la tenue d'un symposium international sur la conception optimisée des conteneurs en vue d'atténuer les risques de contamination par des organismes nuisibles, la poursuite de l'évaluation des mesures réglementaires et non réglementaires et des activités pilotées par le secteur, y compris de nouvelles contributions à la révision du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) pour y inclure des conseils et des pratiques optimales en matière de propreté des conteneurs, ainsi que l'élaboration plus poussée du concept de «responsabilité du dépositaire». Des inspections de suivi ont été réalisées dans plusieurs États en 2024 et leurs résultats seront communiqués au Groupe de réflexion et au secrétariat.

[110] Le Président de la CMP a pris note de la nomination des deux nouveaux coprésidents et de la nouvelle vice-présidente du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes et a salué le travail collaboratif important effectué par les membres du Groupe et les partenaires du secteur.

[111] La CMP:

- 84) *a pris note* du compte rendu présenté par le Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes concernant les activités qu'il a menées en 2024.

13.3 Approche «Une seule santé»

Informations récentes sur l'approche «Une seule santé»

[112] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les activités visant à promouvoir la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Parmi ces activités figurent l'établissement par la CMP à sa 18^e session (2024) du Groupe de réflexion de la CMP sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé»³⁹, l'appel à candidatures qui a été lancé par la suite, la participation au 8^e Congrès mondial «Une seule santé» (voir les informations présentées ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour), l'organisation d'une séance sur la santé des végétaux en marge d'une session du Comité de l'agriculture de la FAO, ainsi que la présentation d'un exposé devant le Groupe des 77 et de la Chine.

[113] La CMP a exprimé son ferme soutien à l'approche «Une seule santé» et au Groupe de réflexion récemment mis sur pied, compte tenu des relations d'interdépendance entre la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains.

[114] La CMP a pris note que les parties contractantes souhaitaient que les recommandations formulées dans le cadre de l'approche «Une seule santé» soient équilibrées et tiennent compte des enjeux liés à la production agricole.

³⁷ CRP 2025/CRP/11.

³⁸ CPM 2025/31.

³⁹ CPM 2025/32.

Rapport sur le Congrès sur l'approche «Une seule santé», recommandation sur la résistance aux antimicrobiens et perspective de nouvelle activité dans le cadre de la CIPV sur les herbes marines

- [115] Le Président de la CMP et un membre du Bureau ont présenté un rapport sur le 8^e Congrès mondial «Une seule santé» et des questions connexes⁴⁰. Dans le cadre du Congrès, le Président de la CMP a prononcé à l'occasion de la séance plénière d'ouverture un discours liminaire qui avait été rédigé par l'ancien Secrétaire de la CIPV, et un membre du Bureau a animé une séance consacrée à la santé des végétaux. Fort de la participation réussie de la CIPV au Congrès et conscient des fortes préoccupations exprimées lors du Congrès au sujet de la résistance aux antimicrobiens, le Président a invité la CMP à réfléchir à l'opportunité d'élaborer une recommandation de la CMP sur les pratiques optimales permettant de limiter le développement de la résistance aux antimicrobiens dû à l'utilisation de ces produits aux fins de la protection des cultures. À la suite des observations faites par un délégué en marge du Congrès, ainsi que des débats tenus par le Groupe de la planification stratégique lors de sa réunion de 2024, le Président de la CMP a également invité la CMP à déterminer si le déplacement d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce des algues marines entrerait dans le champ d'application de la CIPV et mériterait de faire l'objet de travaux à l'avenir.
- [116] La CMP a émis des réserves en ce qui concerne l'élaboration d'une recommandation de la CMP qui porterait spécifiquement sur la résistance aux antimicrobiens, invoquant les capacités du Groupe de réflexion, le manque de clarté concernant le rôle de la santé des végétaux dans l'approche «Une seule santé», ainsi que l'orientation stratégique de la recommandation et son champ d'application qui pourrait s'avérer étroit.
- [117] Compte tenu de la diversité des opinions exprimées, le Président de la CMP a suggéré que les parties contractantes intéressées participent à une réunion des Amis du Président, qui s'est déroulée en marge de la session. La réunion a donné lieu à de vastes débats sur les activités de la CIPV dans le cadre de l'approche «Une seule santé», à l'examen d'une possible recommandation de la CMP sur la résistance aux antimicrobiens et à la hiérarchisation des tâches, et a également permis d'aborder brièvement la question des algues marines.
- [118] La CMP:
- 85) *a pris note* des efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir le rôle de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé», saluant la réussite de cette démarche;
 - 86) *a pris acte* des progrès accomplis par le Groupe de réflexion de la CMP sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé»;
 - 87) *a demandé* que le Groupe de réflexion établisse l'ordre de priorité des tâches à réaliser pour parvenir à accomplir la tâche 10 indiquée dans le mandat approuvé⁴¹ du Groupe, laquelle consiste à examiner la possibilité d'élaborer une recommandation officielle de la CMP;
 - 88) *a demandé* au Groupe de réflexion de présenter, à la réunion du Groupe de la planification stratégique qui se tiendra en 2025, son avis quant à l'intérêt éventuel et à la teneur d'une recommandation de la CMP sur la résistance aux antimicrobiens, et de faire une ébauche de son contenu;
 - 89) *est convenue* de réaffirmer la position adoptée par la CMP à sa 9^e session (2014) quant à la question de savoir si l'examen du déplacement d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce des algues marines pourrait, en principe, relever du champ de compétence de la CIPV.

⁴⁰ CPM 2025/33.

⁴¹ CPM 2024/CRP/16.

14. Mise en œuvre et renforcement des capacités

14.1 Campus de la CIPV sur la santé végétale

[119] Le secrétariat a présenté le Campus de la CIPV sur la santé végétale, une plateforme d'apprentissage électronique mise en place en collaboration avec le Pôle de formation en ligne de la FAO et hébergée par celui-ci⁴². Cette nouvelle plateforme est un portail donnant accès à des cours en ligne de grande qualité et aux guides de la CIPV, dont la vocation est d'aider le personnel des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) et les facilitateurs ECP à renforcer leurs compétences.

[120] La CMP:

- 90) *a pris note* des activités visant à établir et à lancer le Campus de la CIPV sur la santé végétale;
- 91) *a salué* les contributions importantes du Canada, de la République de Corée et de l'Union européenne, ainsi que des partenaires du projet, à savoir le Pôle de formation en ligne de la FAO et le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement, à la mise en place du Campus de la CIPV sur la santé végétale;
- 92) *a encouragé* les ONPV à intégrer le Campus de la CIPV sur la santé végétale dans leurs programmes nationaux de formation;
- 93) *a encouragé* les ONPV, les ORPV, d'autres organisations internationales et les établissements d'enseignement à faire mieux connaître le Campus de la CIPV sur la santé végétale et à en promouvoir l'utilisation dans leurs pays et leurs régions;
- 94) *a pris acte* de la traduction en français de la plupart des guides et des cours en ligne de la CIPV, et a demandé que le Secrétaire de la CIPV examine, conjointement avec le Comité financier, la proposition visant la mise à disposition de 50 000 USD pour la traduction en espagnol des mêmes supports;
- 95) *a encouragé* les ONPV, les ORPV et d'autres organisations internationales à collaborer avec le secrétariat pour traduire tous les cours en ligne et les guides de la CIPV en arabe, chinois, espagnol et russe;
- 96) *a encouragé* les ONPV à appuyer la poursuite de la mise en place du Campus de la CIPV sur la santé végétale en fournissant des supports pédagogiques phytosanitaires susceptibles d'être ajoutés à la plateforme.

14.2 Informations actualisées sur les projets portant sur la santé des végétaux et le renforcement des capacités

[121] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités⁴³.

[122] La CMP a noté que le secrétariat avait réussi de manière remarquable à exécuter des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités en faisant un usage efficace des fonds alloués à ces projets, avec à la clé des résultats satisfaisants ayant des effets concrets. Elle a également pris note de la réussite des parties contractantes qui ont réalisé des évaluations de la capacité phytosanitaire (ECP), soulignant les incidences positives des ECP pour leurs systèmes phytosanitaires, l'amélioration de leur accès aux marchés ainsi que la mobilisation de financements et la collaboration avec les parties prenantes.

[123] La CMP a pris acte de la demande de certaines parties contractantes, qui souhaitent un renforcement de l'appui à la réalisation d'ECP en Afrique.

[124] Le Président de la CMP a appelé à une augmentation des ressources et a encouragé les pays à soutenir davantage de projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités dans le domaine de la santé des végétaux.

⁴² CPM 2025/34.

⁴³ CPM 2025/35.

[125] La CMP:

- 97) *a pris note* des résultats escomptés dans le cadre des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat en 2024;
- 98) *a pris note* de la conformité des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités au regard des procédures du secrétariat et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, ainsi que des améliorations apportées en termes de transparence, telles qu'indiquées à l'appendice 1 du document CPM 2025/35;
- 99) *a pris note* des efforts menés pour aider les pays à mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre de leurs activités prioritaires;
- 100) *a pris note* des efforts menés pour élaborer trois nouveaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités:
 - l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV;
 - un projet consacré au renforcement des capacités phytosanitaires dans certains pays asiatiques dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine;
 - un projet visant à faciliter les activités de l'Observatoire de la CIPV;
- 101) *a noté* que le thème de la séance ouverte (webinaire) du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités qui se tiendrait en 2025 porterait sur l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes dans le domaine de la santé des végétaux.

14.3 Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire

[126] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les activités d'ECP⁴⁴. Il a fait brièvement le point sur les ECP réalisées récemment, les ECP à venir, les activités de communication et de sensibilisation, les débats relatifs au financement durable à long terme, l'évaluation prévue des besoins informatiques du système d'ECP en ligne, les résultats d'une étude théorique sur le processus ECP et le système en ligne, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude et l'établissement de comités de certification pour l'ECP.

[127] La CMP a salué les progrès réalisés en ce qui concerne l'ECP, notamment l'amélioration de la transparence, et a souligné le rôle important que joue l'ECP eu égard au Cadre stratégique de la CIPV s'agissant de renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux et la gouvernance phytosanitaire mondiale.

[128] Certaines parties contractantes se sont félicitées des ECP qui ont été menées à bien en Afrique et ont accueilli favorablement la poursuite de l'amélioration de l'outil et les demandes de financement.

[129] La CMP a pris note du fait que les parties contractantes prévoyaient d'entreprendre des ECP et qu'elles souhaitaient que des formations de facilitateurs ECP soient organisées dans toutes les régions.

[130] La CMP:

- 102) *a pris note* des progrès réalisés dans les activités d'ECP au regard du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030;
- 103) *a pris note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude théorique consacrée à l'ECP et des prochaines étapes d'amélioration prévues;
- 104) *a pris note* de la liste des huit facilitateurs ECP nouvellement certifiés et de la liste des facilitateurs précédemment certifiés;
- 105) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, en concertation avec le Comité financier, examine la demande du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités d'affecter 50 000 USD du budget ordinaire de la CIPV et de son Fonds fiduciaire multidonateurs à la maintenance du système d'ECP.

⁴⁴ CPM 2025/36.

14.4 Informations actualisées sur la coordination relative à *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense*, race tropicale 4

- [131] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la coordination de l'action relative à *Fusarium* TR4⁴⁵. En 2024, les activités relatives à *Fusarium* TR4 ont consisté essentiellement en deux cours et un exercice de simulation, des activités de communication et de sensibilisation, ainsi que des présentations à des fins de partage des connaissances.
- [132] La CMP a salué les travaux de la CIPV consacrés à *Fusarium* TR4 et les collaborations fructueuses qui ont été établies.
- [133] La CMP a reconnu qu'il était impératif d'accroître les ressources financières et en nature fournies par les parties contractantes et le secteur privé afin de garantir la durabilité des activités relatives à *Fusarium* TR4.
- [134] La CMP a admis que *Fusarium* TR4 était un problème phytosanitaire majeur de la CIPV, soulignant la nécessité de placer au cœur des priorités les activités relatives à *Fusarium* TR4, les variétés résistantes et les partenariats public-privé, ce afin de garantir une gestion efficace.
- [135] La CMP:
- 106) *a pris note* des informations actualisées concernant les activités de coordination mondiale relatives à *Fusarium* TR4;
 - 107) *a pris note* des activités en attente concernant la coordination mondiale relative à *Fusarium* TR4, comme indiqué à l'appendice 1 du document CPM 2025/37;
 - 108) *a reconnu* qu'il était important, d'un point de vue stratégique, d'encourager les parties contractantes et le secteur privé à contribuer aux ressources financières ou en nature et aux partenariats (notamment les partenariats public-privé) afin de faire avancer ces activités en attente et de garantir la durabilité des efforts déployés par le secrétariat;
 - 109) *a invité* à contribuer aux ressources, comme indiqué ci-dessus.

15. Collaboration avec les organisations régionales pour la protection des végétaux

15.1 Rapport sur la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux

- [136] Un représentant des ORPV a présenté un rapport au nom du Président de la 36^e session de la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux⁴⁶. La 36^e session de la Consultation technique a eu lieu à Panama (Panama) du 1^{er} au 4 octobre 2024.
- [137] La CMP a reconnu l'importance de la Consultation technique et des orientations données par l'OIRSA et a souligné le caractère essentiel de la collaboration régionale et de la promotion des synergies.
- [138] Certaines parties contractantes ont formulé des observations sur les différents niveaux d'expérience et de compétence selon les régions et ont fait remarquer que des visites d'échange aidaient à renforcer les relations entre les ORPV. Il a également été proposé de recourir à l'intelligence artificielle pour prêter un appui sur le plan régional.
- [139] La CMP a également reconnu l'importance de la sensibilisation à la santé des végétaux et a présenté des activités régionales qui contribuaient à la mission de la CIPV.
- [140] Le Président de la CMP a évoqué l'importance des questions examinées, comme en témoignent les débats similaires tenus lors des réunions du Bureau et du Groupe de la planification stratégique.

⁴⁵ CPM 2025/37.

⁴⁶ CPM 2025/48.

[141] La CMP:

- 110) *a pris note* du rapport de la 36^e session de la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux.

16. Autres questions nouvelles

16.1 Résistance aux antimicrobiens

[142] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur ses activités relatives à la résistance aux antimicrobiens⁴⁷. À la suite des décisions prises à la 18^e session de la CMP (2024)⁴⁸, le secrétariat avait prolongé les deux enquêtes sur l'utilisation d'antimicrobiens, l'une portant sur les antibiotiques et l'autre sur les fongicides. Celle concernant les antibiotiques avait confirmé les résultats préliminaires, à savoir que l'utilisation d'antibiotiques pour la protection des végétaux était relativement peu courante. L'enquête sur les fongicides, quant à elle, avait permis d'établir que ces produits étaient largement employés pour la protection des végétaux. Le secrétariat avait envisagé les prochaines étapes possibles, notamment la clôture des deux enquêtes et le lancement d'une étude approfondie sur la résistance aux antimicrobiens, si nécessaire, et avait proposé que les données sur l'utilisation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens soient recueillies à l'avenir par l'intermédiaire du Système international de la FAO pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM).

[143] La CMP a pris note des résultats des deux enquêtes sur l'utilisation d'antimicrobiens et de la nécessité de trouver des solutions pratiques et applicables sur le terrain qui permettent une traçabilité de l'emploi des produits chimiques.

[144] La CMP a pris acte de la demande concernant le recueil futur de données sur la résistance aux antimicrobiens, outre les informations collectées sur l'utilisation d'antimicrobiens. Le secrétariat a informé la CMP que, si les données collectées actuellement étaient limitées à l'utilisation d'antimicrobiens, les informations recueillies à l'avenir grâce à la plateforme InFARM concerneraient à la fois l'utilisation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens.

[145] La CMP a pris acte de l'idée de collaborer avec les équipes chargées des outils existants de l'OMS et de la plateforme InFARM pour collecter et analyser des données sur la résistance aux antimicrobiens, en veillant à ce que suffisamment d'informations soient recueillies. Le secrétariat a confirmé la collaboration entre l'Alliance quadripartite «Une seule santé» et la plateforme InFARM.

[146] La CMP:

- 111) *a pris note* des résultats définitifs des enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur les antibiotiques et les fongicides utilisés pour la protection des végétaux;
- 112) *est convenue* que les données recueillies dans le cadre des enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur les antibiotiques et les fongicides étaient suffisantes pour cerner l'utilisation d'antimicrobiens à des fins phytosanitaires et que ces deux enquêtes devaient être clôturées;
- 113) *est convenue* d'intégrer la collecte de données sur l'utilisation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens en matière de santé des végétaux dans la plateforme InFARM, les points de contact officiels de la CIPV faisant office de référents habilités dans les pays, et a demandé au secrétariat de lui communiquer toute information découlant de cette intégration;
- 114) *a remercié* tous les pays qui avaient répondu aux enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur l'utilisation d'antibiotiques et de fongicides pour leurs contributions à une meilleure connaissance de l'emploi des antimicrobiens en matière phytosanitaire.

⁴⁷ CPM 2025/49.

⁴⁸ CPM-18 (2024), point 16.2 de l'ordre du jour.

16.2 Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA)

- [147] Le secrétariat a communiqué des informations actualisées sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) dans un document⁴⁹ qui aborde les points suivants: les progrès accomplis dans les pays participant à la phase pilote, les modalités de gouvernance établies, l'appui technique fourni, les modalités de dotation en personnel, la situation budgétaire (notamment la mise en place d'un Fonds fiduciaire multidonateurs pour le PPA) et les activités de communication et de promotion.
- [148] La CMP a déclaré soutenir fermement le PPA, mais a pris note des préoccupations quant aux moyens de garantir son financement durable, d'accélérer son déploiement dans l'ensemble du continent africain et de l'étendre (notamment les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience) à d'autres régions du monde.
- [149] Certaines parties contractantes ont demandé que l'on établisse clairement comment garantir la disponibilité et l'accessibilité des données au sein du PPA, et que l'on renforce l'appui et augmente les ressources (sous la forme de contributions financières et en nature). Il a été souligné que le Fonds fiduciaire multidonateurs du PPA pourrait contribuer à mobiliser de nouvelles ressources. Il a été proposé de mettre les outils de formation disponibles à la disposition des ONPV et des ORPV.
- [150] La CMP a pris note de la contribution de 1,2 million d'USD du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et a salué la proposition de soutien en nature de l'Indonésie.
- [151] La CMP a pris note des interventions écrites faites par certaines parties contractantes concernant l'importance d'un modèle de gouvernance et a chargé le Bureau de s'assurer de la stabilité de l'approche du PPA en 2025, qui devra être présentée à la 20^e session de la CMP (2026)⁵⁰.
- [152] La CMP:
- 115) *a pris note* du rapport;
 - 116) *a encouragé* les parties contractantes à faire de nouveaux dons en raison de la nécessité de renforcer, de favoriser et d'accélérer le déploiement du PPA dans des régions plus vastes, conformément aux objectifs initialement fixés;
 - 117) *a encouragé* les pays bénéficiaires à s'appropriier le PPA et à accroître les ressources au niveau national, notamment grâce à des donateurs locaux;
 - 118) *a remercié* l'ancien Secrétaire de la CIPV, M. Osama El-Lissy, pour ses orientations et son appui en faveur de la mise en place du PPA.

18. Situations des organismes nuisibles d'apparition récente

- [153] Le secrétariat a invité les parties contractantes à faire part de leurs préoccupations en ce qui concerne les problèmes liés aux organismes nuisibles d'apparition récente⁵¹. Dans le document de travail, l'attention des parties contractantes était appelée sur 21 organismes nuisibles d'apparition récente qui ont été désignés et des efforts collaboratifs en matière de prévention, de préparation et de lutte étaient vivement préconisés. Le secrétariat a fait savoir que de nouveaux outils avaient été lancés, notamment un résumé mensuel des signalements d'organismes nuisibles de la CIPV et une section consacrée aux alertes relatives aux organismes nuisibles dans les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, et s'est dit favorable à l'ajout de *Clavibacter nebraskensis* dans le programme pilote sur les systèmes susmentionnés. Le secrétariat a salué et encouragé le signalement d'organismes nuisibles dans le cadre des obligations nationales en matière de communication d'informations, lequel vise à favoriser la coopération internationale et une action éclairée contre les menaces phytosanitaires d'apparition récente.

⁴⁹ CPM 2025/38.

⁵⁰ CPM 2025/CRP/04.

⁵¹ CPM 2025/CRP/08.

[154] L'Union européenne s'est dite résolument favorable au programme sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et a rappelé sa contribution financière aux fins de la mise en œuvre du programme.

[155] La CMP:

- 119) *a noté* les préoccupations exprimées concernant les organismes nuisibles d'apparition récente;
- 120) *a pris note* des 21 organismes nuisibles indiqués par les ONPV, les ORPV et le secrétariat de la CIPV en réponse à l'appel à la désignation d'organismes nuisibles d'apparition récente;
- 121) *a encouragé* les parties contractantes à collaborer dans le cadre des efforts de prévention, de préparation et de lutte ayant trait aux organismes nuisibles d'apparition récente;
- 122) *s'est félicitée* du lancement du résumé mensuel des signalements d'organismes nuisibles de la CIPV;
- 123) *a pris note* de la création d'une section consacrée aux alertes de la CIPV relatives aux organismes nuisibles dans les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, au sein du PPI;
- 124) *a pris note* de la première alerte relative à un organisme nuisible, à savoir *Clavibacter nebraskensis*, qui a été émise et a débattu de problèmes liés aux organismes nuisibles d'apparition récente afin d'éclairer les futures actions et priorités;
- 125) *a pris note* des préoccupations exprimées par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est au sujet de cet organisme nuisible;
- 126) *s'est dite favorable* à l'ajout de cet organisme nuisible dans le programme pilote sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, aux fins d'une évaluation des risques et de la mobilisation de ressources;
- 127) *a remercié* les parties contractantes qui ont signalé des organismes nuisibles d'apparition récente dans le cadre de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations et celles qui ont participé à l'appel à la désignation d'organismes nuisibles d'apparition récente.

19. Rapport financier et budget

19.1 Rapport financier du secrétariat de la CIPV pour 2024

[156] Le secrétariat de la CIPV a présenté son rapport financier, qui précise les ressources inscrites au budget du Programme ordinaire de la FAO, les ressources extrabudgétaires et les contributions en nature (non financières) dont il disposait en 2024⁵².

[157] La CMP a pris note des engagements de financement pour 2025 des diverses parties contractantes, ainsi que des contributions que certaines avaient déjà versées⁵³.

[158] La CMP:

- 128) *a pris note* du rapport financier 2024 du secrétariat de la CIPV;
- 129) *a adopté* le rapport financier 2024 relatif au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV), tel que présenté dans le tableau 3 du document CPM 2025/51;
- 130) *a encouragé* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV), au Fonds fiduciaire multidonateurs de la solution ePhyto, au Fonds fiduciaire multidonateurs du Programme phytosanitaire pour l'Afrique et aux projets de la CIPV, de préférence de façon continue;

⁵² CPM 2025/51.

⁵³ CRP 2025/CRP/13.

131) *a remercié* les parties contractantes qui avaient contribué au programme de travail du secrétariat de la CIPV en 2024.

19.2 Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025

[159] Le secrétariat a présenté le plan de travail et budget du secrétariat pour 2025 et expliqué que celui-ci était conforme au Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et concernait l'ensemble du secrétariat et tous les types de financement⁵⁴.

[160] Certaines parties contractantes ont remercié la FAO pour son intention d'accroître le financement de la solution ePhyto de la CIPV au moyen du budget ordinaire de l'Organisation et ont demandé instamment au secrétariat et au Bureau de continuer de promouvoir un financement suffisant.

[161] Le Président de la CMP a salué et appuyé les efforts de promotion du Bureau à cet égard.

[162] La CMP:

132) *a approuvé* le plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025.

21. Coopération externe

21.1 Rapport des ateliers régionaux de la CIPV

[163] Le secrétariat a présenté un rapport sur les ateliers régionaux organisés par la CIPV en 2024⁵⁵. Les sept ateliers ont eu lieu en août et en septembre 2024, en présentiel ou selon des modalités hybrides, suivant un calendrier conçu de manière à coïncider avec la période des consultations pour les projets de normes. Le secrétariat a remercié les pays hôtes pour leur appui et leurs contributions financières.

[164] La CMP:

133) *a pris note* du compte rendu des ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2024;

134) *a remercié* le secrétariat d'avoir assuré l'organisation des ateliers et *a remercié* les participants pour leurs contributions actives.

⁵⁴ CPM 2025/50.

⁵⁵ CPM 2025/42.